

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 21 MARS 2016

Présents : -Maxime NOUGIER -Jean-Paul TIRAT -Yves PUGET
 -Maurice BOUVET -Fabien NOUGIER -Marine HERRADA
 -Sophie CHABERT -Michel BERNARD Laurence NOUGIER

Secrétaire de séance: Aurélie ANTONA

- **Délibération pour acceptation du devis de l'architecte (Rénovation Ecole du Chambon)**

Le Conseil Municipal vote et décide à l'unanimité d'engager l'architecte François MAS pour un montant total de 11730 euros.

- **Délibération pour les frais d'assistance à maîtrise d'ouvrage SOLIHA**

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de demander l'assistance à maîtrise d'ouvrage auprès de SOLIHA pour la rénovation de l'école du Chambon pour un montant de 990 euros.

- **Délibération pour acceptation du devis de la société HYGECO pour le ménage des bâtiments municipaux**

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de valider et signer le devis-contrat de l'entreprise HYGECO pour le ménage des bâtiments municipaux pour un montant de 180.60TTC pour 2 interventions de 4h par mois.

- **Délibération sur les devis de l'entreprise FAURIE pour les travaux de goudronnage du cimetière et de la Mairie**

-Le Conseil Municipal décide de valider le devis de l'entreprise FAURIE pour un montant de 6603.60 euros TTC pour la réalisation d'un enrobé sur les allées du cimetière (Devis n°2 du 14/03/16)

7 voix POUR ; 2 ABSTENTIONS

-Le Conseil Municipal décide à d'accepter le devis de l'entreprise FAURIE pour le goudronnage de l'allée de la Mairie pour un montant de 2276.64 euros TTC (Devis n°1 du 14/03/16)

- **Délibération sur l'achat d'un terrain (+ pouvoir au Maire pour signer chez le Notaire)**

8 voix POUR ; 1 ABSTENTION

Le Conseil Municipal décide l'achat du terrain (parcelles AI 224-225) à BOUDIGNON Jean Patrice et Thierry pour un montant de 4000 euros (frais de notaire en sus) et donne pouvoir au Maire de signer la vente chez le notaire.

- **Délibération pour l'achat d'une balançoire (Plan d'eau)**

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité l'achat d'une balançoire sur le catalogue de « l'achat public 2016 » pour un montant HT de 1038.37 euros (réf 3016304908 Modèle standard)

- **Délibération pour l'achat d'un rétroprojecteur (Salle Polyvalente)**

Le Conseil Municipal autorise à l'unanimité l'achat d'un rétroprojecteur pour un montant maximum de 500 euros.

- **Questions diverses :**

-Mur fragilisé sur la route du SAPET (voir FAURIE pour étude et devis)

-Renouvellement de la desserte en eau potable du Villaret.

-Vérification des bouches à incendie sur la commune (Michel BERNARD s'occupe du rapport du SDIS)